

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 avril 2009**

**Présents :**

Tous les membres, sauf excusé: - Sébastien MORIN.

**Secrétaire de séance :** Pascal CHENU.

**- 1 - URBANISME**

- Néant

**- 2 - DELIBERATION**

- Contrat employé communal :

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien pour effectuer des travaux sur les bâtiments, la voirie, le réseau d'eau...

Après délibération, le conseil municipal :

- décide donc de créer un poste d'adjoint technique, pour une durée de 7 mois, soit du 04 mai au 30 novembre 2009,
- la personne embauchée sera rémunérée sur la base hebdomadaire de 35 heures et son traitement sera basé sur l'indice correspondant au poste créé,
- autorise Madame La Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressé.

- Vote Taux des 4 taxes :

Le Conseil, après concertation, prend en considération l'importance des dépenses engagées, notamment pour les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs. Il est nécessaire de rester dans la catégorie C3 pour l'obtention des subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'augmenter de + 2 % la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur le foncier bâti de + 2 %,
- la taxe sur le foncier non bâti n'a pas été augmentée,
- la taxe professionnelle n'a pas subi d'augmentation.

➤ Station d'épuration :

Madame La Maire rappelle au conseil municipal :

- Que la Commune a programmé la réalisation de travaux d'assainissement et que la Tranche 3 comporte la construction d'une station d'épuration,
- Qu'un marché à procédure adaptée a été lancé et que la lecture de l'analyse des offres a été faite aux membres du Conseil municipal,
- Indique que le somme de 373 000 € T.T.C est inscrite au budget prévisionnel 2009.

Après délibération, le conseil municipal :

VU le budget primitif 2009,

VU l'exposition de Madame La Maire,

- Décide de retenir l'entreprise SCIRPE afin de réaliser les travaux de construction d'une station d'épuration, sachant que la somme des travaux prévue est de : 300 218.16 € H.T,
- Autorise Madame La Maire à signer tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

- **3 - DIVERS**

➤ P.C SCI DAME DE SAVOIE

Suite au courrier de l'architecte de Mme ANDRE et à la fourniture des pièces manquantes, Mme ANDRE sera redevable de 4 places de parking à la Commune.

➤ Vente OUGIER à CAUBET

La Commune va faire valoir son droit de préempter sur la parcelle D 112 car elle est en zone réservée. Une proposition de 15 €/m<sup>2</sup> sera faite en vue de l'acquérir.

➤ Presbytère

Une réunion en date du 09 avril 2009 s'est tenue avec M. PICOLLET et le directeur de l'OPAC en vue de faire une proposition pour la réhabilitation du presbytère avec 4 logements. Le montant des travaux s'élève à 700 000 € environ pris en charge par l'OPAC. La Commune doit céder gratuitement le bâtiment actuel et les terrains à l'OPAC .

Le conseil souhaite se donner le temps de la réflexion.

➤ Stationnement abusif

Une lettre a été adressée aux propriétaires du camping car qui a passé l'hiver sur la route des vignes pour stationnement abusif.

En effet, l'article R471-12 du code de la route, considère comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant 7 jours.

Tout stationnement abusif peut être puni d'une amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

La gendarmerie d'Aime a été relancée sur le cas de la caravane et du véhicule C3 pour qu'on retrouve les propriétaires.

➤ Mise en place de conteneurs semi enterrés

Des conteneurs semi enterrés pour le verre, le tri sélectif et les ordures ménagères vont être placés sur la Commune aux emplacements suivants :

- Arrêt de bus,
- Derrière l'école.

➤ Mme BUTHOD DAVOINE Cathy

Elle a envoyé une lettre adressée à Madame La Maire car elle souhaite faire un gîte d'alpage durant les deux mois d'été. Elle demande l'autorisation à la commune de faire une saison « test » cet été. Avis plutôt favorable du conseil sous réserve que cet établissement qui accueillera du public le fasse dans les normes réglementaires prévues .

➤ Journée de corvée.

Une journée de corvée a été fixée le : samedi 08 avril 2009 à 08h00.

Point de RDV : virage en dessous le GAEC.

Madame La Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
P. CHENU.